

NOUVELLES JURIDIQUES

CREDIT D'IMPÔT POUR LES BAILLEURS

Le Premier Ministre a énoncé en conférence de presse jeudi 12 novembre dernier les règles applicables au sujet des crédits d'impôts alloués aux bailleurs qui abandonneraient une partie de leurs loyers.

Ainsi, il est créé un crédit d'impôt de 50 % au profit des bailleurs qui annuleraient les loyers de leurs locataires de moins de 250 salariés pour la fermeture du mois de novembre. Pour les bailleurs dont les locataires emploient entre 250 et 5.000 salariés, un tiers du loyer resterait à la charge du locataire et le crédit d'impôt de 50 % serait calculé dans la limite des deux tiers du montant du loyer.

NB : Nous sommes toujours dans l'attente du texte de loi définitif sur le sujet.

A la suite de ces annonces, un **communiqué de presse** a été signé par plusieurs fédérations de bailleurs et d'enseignes aux termes duquel « *Les fédérations des bailleurs, CDC Habitat, la FNAIM et la FFA appellent tous leurs adhérents à utiliser ce crédit d'impôt, et à accorder une annulation du loyer du mois de novembre pour les commerces de moins de 250 salariés fermés, à l'exclusion des charges qui resteront dues puisqu'elles correspondent à des coûts réels encourus par les propriétaires même en période de fermeture des commerces. Pour les commerces fermés qui emploient entre 250 et 5.000 salariés, les fédérations de bailleurs signataires du présent communiqué appellent leurs adhérents à annuler les deux tiers du loyer de novembre. Elles encouragent également les autres bailleurs à recourir à ce crédit d'impôt et à mettre en place également ces mesures de solidarité* ».

Cette déclaration commune pourra vous être utile dans vos négociations avec vos bailleurs.

Deux autres informations :

1/ Vous trouverez sur ce lien, une fiche récapitulative des dispositifs d'exonérations des charges sociales dressée par le MEDEF.

→ [Fiche récapitulative](#)

2/ La CCI a créé un outil permettant au commerçant de savoir grâce à son code NAF s'il est autorisé ou non à ouvrir.

→ nafcovid.chamberlab.net